

**ORDONNANCE COLLECTIVE  
N° OC-5.06**

Rédigé/révisé par la Direction des services professionnels et hospitaliers  
En collaboration avec la Direction des soins infirmiers  
Date d'entrée en vigueur : Le 4 décembre 2006  
Date de révision : s/o  
Approuvé par résolution n° 2006 06.06 du CMDP

**Lavage vésical sans  
médication**

**Infirmières et infirmiers**

**CLIENTÈLE VISÉE**

Bénéficiaires de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal porteurs d'une sonde vésicale à demeure.

**PROFESSIONNELS VISÉS**

Infirmières et infirmiers

✳ *Les infirmières et infirmiers auxiliaires sont autorisés à contribuer à l'application de cette ordonnance sous la supervision d'une infirmière.*

**INDICATIONS CLINIQUES**

- Obstruction fréquente d'une sonde vésicale à demeure.
- Débarrasser la vessie des débris : tissus, sédiments, etc.

**CONTRE-INDICATIONS**

Hématurie (aviser alors le médecin traitant)

**PROCÉDURE**

- Vérifier la bonne position de la sonde vésicale et effectuer le lavage selon la méthode de soins infirmiers *Faire un lavage vésical avec ou sans médication.*
- Prévoir une sonde urinaire à 3 voies lorsque la procédure devient régulière.
- Le sérum physiologique (normal salin) est la solution requise pour le lavage.
- La fréquence : maximum de 2 lavages par 24 heures.

**APPROBATION**

---

Directrice des soins infirmiers

---

Directrice des services professionnels et hospitaliers

---

Président du conseil des médecins, dentistes et  
pharmaciens

M:\DSP\_CMDP\LIBRARY\Ordonnances collectives et protocoles\Ordonnances collectives\OC-5 06\_Lavage\_vesical\_sans\_medication.doc